



## L'Info-Lettres !

### Nouveau sur le site :

[L'enseignement du lexique : quels outils, quelles activités ?](#)

[Géographie et DD au LP : la démarche systémique.](#)

[Le DD et l'EDD en géographie dans les manuels scolaires.](#)



[Les documents-ressources en histoire-géographie pour la classe de seconde professionnelle .](#)

[Le CCF d'écriture longue en classe de CAP, une démarche vers davantage d'autonomie ?](#)



### Agenda

[Conférence à Buc : les TICE et l'histoire-géographie](#)

le mercredi 19 mai 2010 de 14:00 à 17:00

[« Les yeux bleus », un court métrage contre la violence à l'école](#)

le jeudi 27 mai 2010

[Exposition « Voir le Louvre »](#)

du lundi 7 juin 2010 au lundi 14 juin 2010

### Newsletter des Lettres-Histoire dans l'Académie de Versailles

Responsable de publication :  
**Françoise GIROD**, IA-IPR de Lettres-histoire

Administrateurs : Catherine  
DONNADIEU et Sylvain HUET

Mai 2010 – Numéro 4

## Une nouvelle épreuve de contrôle au Bac professionnel !

Chers collègues,

Un bilan a été établi concernant les modalités adoptées pour l'épreuve orale de contrôle du baccalauréat professionnel de la session 2009 et il est apparu nécessaire d'améliorer le contenu de cette épreuve.

Ainsi [l'arrêté du 18 février 2010 publié au BO n°14 du 8 avril 2010](#) définit les nouvelles modalités d'évaluation, applicables à la session de l'examen 2010.

**L'épreuve de contrôle comporte toujours une épreuve orale mais celle-ci se divise désormais en deux parties :**

Il s'agit de deux interrogations, d'une durée de 15 minutes chacune, menées successivement, l'une par un enseignant de mathématiques et de sciences physiques ou de la spécialité concernée, l'autre par un enseignant de français et histoire-géographie. Pour chaque partie de l'épreuve, le candidat est appelé à traiter un sujet tiré au sort et préalablement préparé pendant une durée de 15 minutes. Il est important de préciser qu'il n'est pas établi de "banque de sujets", ni au niveau national, ni au niveau académique. Les examinateurs élaboreront eux-mêmes les sujets qui seront tirés au sort. Aucun document ne sera donc apporté par les candidats.

En accord avec le Service des examens et concours (SIEC), les inspectrices de lettres-histoire de l'académie de Versailles réuniront au plan départemental, courant juin, les professeurs qui feront passer l'épreuve E5 (français et histoire-géographie). Ces professeurs recevront une invitation de la part du SIEC.

Vous trouverez sur ce lien les [modalités spécifiques](#) et [critères](#) de l'évaluation.

**Les Inspectrices de Lettres-histoire**